

Objet : Contrôle de la situation des comptes au 31 décembre 2018

Le montant des cotisations perçues auprès des adhérents au titre de l'année 2018 s'élève à 3 090 euros en nette augmentation sur l'année précédente 2 570 euros.

Les recettes encaissées au titre de la contribution des adhérents aux frais engagés à l'occasion des manifestations organisées par notre Association telles que les rencontres suivies généralement d'un repas, les visites guidées dans Paris qui connaissent toujours un large succès et les deux réunions avec les adhérents en Province, celle dans le Sud-Est pour la quatrième année et celle à Bordeaux pour la première fois, ont été de 2 619,70 euros.

Le Crédit Coopératif, en application de l'Avenant signé le 20 novembre 2018 à la Convention de Partenariat en date du 30 septembre 2011, a versé une subvention de 7 800 euros laquelle s'est décomposée en deux parties : d'une part 6 800 euros représentant le produit du nombre d'adhérents au 31 décembre de l'année précédente par le montant alloué de 50 euros par adhérent, cette base étant réévaluée annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'INSEE « Ensemble des Ménages-hors tabac », d'autre part 1 000 euros de contribution exceptionnelle pour faciliter le financement de la manifestation prévue en 2019 pour fêter les dix ans de l'association.

Les intérêts des avoirs déposés sur le livret A ouvert au Crédit Coopératif et la rémunération des parts B souscrites auprès du Crédit Coopératif ont généré 267,23 euros de recettes.

L'exercice 2018 a bénéficié d'un produit particulier à hauteur de 1 041,04 euros provenant de la dévolution de l'actif détenu par la Coopérative des salariés du Crédit Coopératif.

Les frais de fonctionnement ont été de 11 682,84 euros ; 372 euros de cotisation à l'UARBP suite à notre adhésion en 2017 à l'Union des associations des retraités des Banques Populaires, 110,20 euros de prime de l'assurance souscrite auprès de la GMF, 183,91 euros de frais bancaires, 23,84 euros de frais du site de l'association hébergé depuis 2017 chez OVH, 2 682,20 euros de frais d'assemblée générale, 8 147,30 euros de dépenses pour les actions conduites en 2018, 73,30 euros de frais divers et 90,09 euros de frais d'envoi de la lettre de l'UFRB.

L'excédent de l'exercice 2018 est de 3 135,13 euros contre 1 485,46 euros en 2017.

Le total du bilan au 31 décembre 2018 est de 28 305,21 euros.

Le passif comprend uniquement des ressources ayant le caractère de fonds propres.

L'actif est intégralement composé d'avoirs financiers et de parts de capital du Crédit Coopératif.

La situation financière de l'association est saine et n'appelle aucune remarque spécifique.

Le Contrôleur des Comptes
Patrick LOPEZ

